

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Libération du site du complexe de la viande - Assistance et expertise portant sur les sols - Désignation d'un bureau d'études - Autorisation.

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté, par délibération du 4 septembre 2009, a validé le principe de la libération du site du Complexe de la Viande. Cette délibération comporte un volet relatif à la cession des terrains, dont la Communauté Urbaine n'est pas propriétaire, notre établissement ayant bénéficié d'un transfert de gestion du Port Autonome. Ainsi qu'il en avait été convenu, des négociations ont été engagées avec l'EPA Euratlantique, pour définir les conditions de restitution de ces terrains.

En effet, ces emprises doivent faire l'objet, par l'exploitant, de mesures de remise en état et de dépollution, comme le prévoit le code de l'environnement dans ses articles R512-74 et suivants, l'abattoir étant une installation classée ICPE.

Ainsi l'exploitant doit transmettre au Préfet un dossier portant sur la mise en sécurité et la remise en état du site, en fonction de son usage futur.

Sur ce dernier point, il a été convenu, avec l'EPA Euratlantique, de distinguer :

- la dépollution à la charge de l'exploitant et liée à l'activité exercée, au niveau de l'abattoir
- la dépollution induite par l'usage futur du site, à connotation urbaine.

Un accord particulier interviendra avec l'EPA pour définir les conditions de prise en charge des mesures de dépollution induites par l'usage futur du site, à l'instar des dispositions figurant dans le protocole de partenariat qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil le 28 mai 2010.

Il est nécessaire de confier l'élaboration de ce dossier à un bureau d'études spécialisé dans le domaine environnemental. La société Arcagée, titulaire du marché à bons de commandes M 100057U du 7 avril 2010 ayant pour objet la réalisation d'études environnementale de sols, pourrait être mandatée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2009/5 36 relative à l'accompagnement de la fermeture du site du Complexe de la Viande fin 2011

VU le code de l'environnement

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que, dans le cadre précité, il convient de réaliser une étude environnementale portant sur les sols ainsi que sur la mise en sécurité et la dépollution de ce site

DECIDE

Article 1 : Une étude environnementale portant sur les conditions de la cessation d'activité du Complexe de la Viande sera réalisée.

Article 2 : Cette mission donnera lieu à l'établissement d'un mémoire qui portera, conformément au code de l'environnement, sur :

- le contexte environnemental du site et la description des bâtiments présents
- le devenir du site et des installations avec les éventuelles mesures envisagées pour assurer la mise en sécurité et l'adaptation à un usage de type industriel dans un premier temps
- le plan de gestion du site pour son adaptation à un usage de type tertiaire, avec un bilan coûts/avantages des solutions envisageables
- les éventuelles installations restant en place, avec leur affectation.

Article 3 : La dépense correspondante est estimée à 11 291 €TTC

Article 4 : Les crédits nécessaires seront imputés au budget principal, chapitre 011 article 617 fonction 911 CRB A800 de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 NOVEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 4 NOVEMBRE 2010

M. CLAUDE SOUBIRAN

